



Conditions générales - Saison 2021-2022 Ecole de natation

Inscription

1. L'inscription par internet est le moyen de s'affilier à l'Ecole de natation du Fribourg Natation 1925.

Vous trouvez toutes les modalités d'inscriptions sur : <http://www.fribourg-natation.ch/natation/>

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès à internet, vous pouvez contacter le responsable de l'école de natation au **079 402 61 06 nouveau numéro** de téléphone – lundi de 17h à 19h.

L'inscription au cours est réputée définitive lorsque le membre a confirmé son inscription en ligne ou auprès du secrétariat de l'école de natation.

L'inscription est valable pour 1 année.

L'inscription implique :

- a) L'acceptation des conditions générales
- b) La souscription à la cotisation de membre du Club de Fribourg Natation 1925 (CHF. 60.00 enfant jusqu'à 20 ans – CHF. 80.00 dès 20 ans)
- c) La participation aux ventes organisées ainsi que l'aide demandées par le Club. (se référer au questionnaire à remplir lors de l'inscription)

Paiement

2. Les frais de cours sont à payer avant le début des cours. L'inscription est validée une fois la facture réglée. Nous nous réservons le droit de ne pas accepter le nageur en cours, si la facture n'est pas réglée avant le début des cours.

La quittance de paiement doit pouvoir être présentée sur demande. La facture accompagnée de la quittance de paiement vous sert d'attestation de cours.

La facture vous est envoyée par email.

3. Chaque cours vous est facturé avec un engagement sur une année scolaire. Toute année scolaire commencée est donc due.

4. **Aucune inscription ne sera prise en compte si une ancienne facture reste impayée. Ainsi qu'aucun participant ne sera accepté en cours si une facture n'est pas réglée à l'échéance due.**

5. L'inscription est définitive et le prix non remboursable, sous réserve du ch. 9.

6. Toutes demandes particulières d'échelonnement de paiement, contestations ou réclamation doivent parvenir par email à : ecolenatation@fribourg-natation.ch avant la date d'échéance de la facture. Passé cette date, les demandes, constatations et réclamations ne seront plus possibles.



Conditions générales - Saison 2021-2022 Ecole de natation

Cours et modalités

7. Les cours sont fournis par l'Ecole de natation du Fribourg Natation 1925 selon le planning annuellement établi.

Le langage de cours est le français.

8. L'Ecole de natation se réserve le droit de :

- modifier les heures de cours ou de regrouper les classes.
- changer les lieux de cours.
- renoncer à organiser des cours tout en remboursant les frais versés.
- augmenter les frais de cours, après avoir consulté les participant(e)s, si l'effectif minimum de la classe n'est pas atteint.

Désistements

9. Les désistements peuvent être pris en compte sans frais **jusqu'à 7 jours avant le début des cours.**

En cas de désistement ultérieur avant le début des cours et jusqu'au 30 septembre 2021, **un montant correspondant de CHF. 100.00 est perçu pour frais administratifs.**

Aucun remboursement n'est octroyé pour les désistements annoncés après le 30 septembre 2021.

Remboursement

10. Tout arrêt en cours de saison ne donne droit à aucun remboursement.

11. En particulier, les absences au cours, justifiées ou non justifiées et les jours fériés ne donnent droit à aucun remboursement, ni remplacement.

12. Lorsque des cours ne peuvent être dispensés par suite de circonstances non imputables à l'Ecole de natation du Fribourg Natation 1925 (pandémie, problème technique, panne de piscine, piscine fermée en raison de compétitions, etc.), ces cours ne sont pas remboursés. Fribourg Natation 1925 s'engage à faire tout son possible pour trouver une solution de remplacement.

Aucun geste exceptionnel de remboursement de cours ne sera octroyé par le Fribourg Natation 1925 en cas de cours non dispensés.

13. En cas d'absence pour une période supérieure à deux mois (vacances scolaires non comprises) pour raisons médicales, une remise équivalente à la période d'absence est accordée sur la prochaine inscription, sur demande écrite et sur présentation d'un certificat médical.

Ces conditions sont valables seulement si le certificat médical est présenté dès le premier jour d'absence. Aucun remboursement n'est effectué.

Conditions générales - Saison 2021-2022 Ecole de natation

Respect des règlements

14. Les participants assument l'obligation de respecter **les règlements des bassins** et les directives du personnel en charge de ceux-ci, en particulier l'accompagnement d'enfants en bas âge, **le respect des lieux et le comportement correct à tenir dans les locaux.**

Responsabilité et obligation de s'assurer

15. Pour tous les cours organisés par l'Ecole de natation, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages que vous pourriez subir. Vous devez dès lors souscrire vous-même une assurance suffisante. L'utilisation des piscines s'effectue à vos risques et périls. L'Ecole de natation ne peut être tenue pour responsable de vols ou de pertes.

16. L'Ecole de natation n'assume aucune responsabilité pour les dommages ou pour tout autre fait dommageable survenu hors ou dans les bassins en dehors des heures de cours.

Prise d'images et de sons dans le cadre associatif

17. En souscrivant aux présentes conditions générales, le participant accepte que des photos, vidéos ou tout autre support multimédia le représentant, de même que son nom et son prénom soient utilisés à des fins de promotion et d'information par le Fribourg Natation 1925. Le participant peut retirer son consentement subséquemment en notifiant dûment ledit retrait au Fribourg Natation 1925; à défaut de retrait, le consentement est réputé perdurer après la fin des relations contractuelles, pour une durée indéterminée.

Réinscription / Démission / Résiliation

18. Au début de chaque saison sportive, le participant doit renouveler son inscription en ligne via le site internet de Fribourg Natation 1925 afin d'actualiser ses coordonnées.

19. Toute démission en cours de saison doit être annoncée par lettre postale ou email aux adresses suivantes :

Fribourg Natation 1925, 1700 Fribourg ou ecolenatation@fribourg-natation.ch

20. L'Ecole de natation du Fribourg Natation 1925 peut pour le surplus résilier le contrat immédiatement en tout temps, sans remboursement, pour justes motifs ; ceux-ci sont notamment constitués par un retard excessif dans le paiement ou par tout comportement du participant ne permettant pas raisonnablement à l'Ecole de natation du Fribourg Natation 1925 de faire perdurer les relations contractuelles.